



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-045

Objet : agrément de nouveaux membres au Conseil Consultatif pour l'année 2024

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu délibération n°1 du 07 octobre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 adoptant le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CS-2023-45 du 06 juin 2023 relative à la désignation des membres constituant le Conseil Consultatif

➤ Considérant

- Que l'article 02 du Chapitre V du RI précise que le Comité Syndical agrée l'admission de nouveaux membres sur proposition de la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue dans le respect des critères prédéfinis
- Que 3 acteurs du territoire ont manifesté leur intérêt, et respectent lesdits critères,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver la participation des membres suivants au Conseil Consultatif :
 - o **Escolo de Camargo** : Président : Annelise CHEVALIER
 - o **Accordanses** : Président : Marie ARNAUDET
 - o **Esprit du Sud 13** : Président : Virgile ALEXANDRE
 - o **Les Amis du Musée du Taureau d'Arles** : Président : Robert REGAL
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente **Mas du Pont de Rousty**
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 10,
Anne CLAUDIUS-PETIT 04 90 97 12 07
Parc naturel régional de Camargue